



Conditions d'utilisation du label de test TCS

Depuis 1966, le Touring Club Suisse (TCS) teste régulièrement des services et des produits relatifs à l'automobile. Les résultats des tests peuvent être utilisés à des fins publicitaires sous le format de labels de test officiels du TCS. Les conditions d'utilisation suivantes règlent l'utilisation des labels de test officiels du TCS mis à disposition contre paiement.

1. Principe de base

Le label de test officiel du TCS est un label de qualité qui comprend le logo officiel du TCS, marque légale protégée, ainsi que les données relatives à un test exécuté par le TCS.

2. Conclusion du contrat

Les labels de test ne peuvent être demandés respectivement que par le fabricant du produit testé ou le revendeur du produit correspondant au moyen du formulaire de commande officiel. Les ordres sont fermes munis d'une commande. Des accords et communiqués verbaux ne sont effectifs que munis d'une confirmation écrite.

Les parties conviennent de l'étendue de l'utilisation du label de test. A moins d'un accord contraire, la durée d'utilisation en vigueur est de 1 an à compter de la conclusion du contrat (date de livraison du label de test). Après échéance de la durée contractuelle, celle-ci peut être prorogée. Un accord par écrit est indispensable.

Après réception de la commande, toute modification souhaitée ou convenue doit être demandée par écrit.

3. Volume de livraison

Les labels de test sont livrés sous format CMYK (sur demande RGB et n/b gratuits), en allemand, français et italien. Sur demande expresse et contre paiement, d'autres versions de langues peuvent être commandées.

4. Prix

Les prix publiés sur le site Web sont sans engagement et ne sont fermes qu'après une confirmation de commande par le TCS. Les prix sont publiés sous réserve de modification.

5. Modalités de paiement

Les factures sont payables à 30 jours à compter de la date de la facture.



6. Prescriptions relatives à l'utilisation du label de test TCS

L'utilisation du label de test TCS n'est admise qu'aux conditions suivantes :

- Les résultats doivent être reproduits sans être déformés, en d'autres termes ils ne doivent pas être altérés par une interprétation.
- Le label de test doit être placé uniquement à proximité immédiate du produit correspondant. Un jugement ne doit être ni reporté sur des produits non testés, ni suggéré dans ce sens au consommateur.
- Aucun résultat partiel d'un test ne doit être publié. Des résultats partiels favorables ne doivent pas être isolés de leur contexte si d'autres résultats partiels moins favorables existent.
- Les labels de test ne doivent être utilisés que sous le format livré par le TCS. Aucune modification sur la conception et le contenu n'est admise. Aucune interprétation personnelle des commentaires du TCS ne peut être effectuée.
- Les labels de test ne doivent être utilisés et ne sont valables que conformément aux déclarations du produit / service testé et ne peuvent être utilisés pour de nouveaux tests.
- La dimension du label de test peut être modifiée. Tous les contenus, en particulier les textes, qui figurent sur le label de test TCS doivent être bien lisibles. En cas d'utilisation pour les médias imprimés, la largeur minimale est fixée à 20 millimètres.

7. Transfert des droits d'utilisation

Les droits d'utilisation sont exclusivement réservés à l'acheteur. Un transfert des droits d'utilisation n'est admis que sur accord écrit du TCS.

8. Bon à tirer

Avant la publication, tous les moyens publicitaires sont à présenter au TCS, Conseil mobilité, Buhholzstrasse 40, 6032 Emmen/Lucerne, courriel : tus@tcs.ch, en format pdf ou tout autre format, pour prise de position. Cette directive est également valable en cas d'utilisation à la radio et la télévision.

9. Droit de résiliation

Le TCS est en droit de résilier à tout moment l'autorisation d'utilisation sur motif justifié.

10. Droit applicable et for compétent

La transaction est soumise au droit suisse.

Pour tout éventuel litige sur la transaction qui ne peut être réglé par un accord valide, le for extraordinaire compétent est Genève.